

DROITS DE L'HOMME **Protection des** **enfants à réformer**

Dans son avis relatif aux hospitalisations de personnes atteintes de troubles mentaux, la Commission consultative des droits de

l'Homme (CCDH) s'étonne que la question des mineurs hospitalisés sans leur consentement n'ait pas fait également l'objet d'une réforme. La CCDH aurait souhaité que la loi puisse offrir aux mineurs concernés ainsi qu'à leur représentants légaux davantage de garanties, sur le plan administratif, judiciaire, médicosocial et

éducatif.

La CCDH recommande également, compte tenu du nombre important de placements de mineurs en milieu psychiatrique et du nombre de mineurs placés dans des établissements à l'étranger, que la loi sur la protection de la jeunesse fasse rapidement l'objet d'un débat et d'une réforme.